

Anglet, le 31 janvier 2022

Monsieur Alain MAK

LES MARSOUINS DE CALAIS

Objet : **Marsouin de Calais : ME_62_0008**
Renouvellement d'agrément d'ÉCOLE DE PÊCHE

Monsieur le Président,

Vous avez présenté une demande de renouvellement d'agrément pour votre ÉCOLE FÉDÉRALE DE PÊCHE et de connaissance de la mer, qui a été précédemment agréée sous le numéro :

EP 01-62-02

J'ai le plaisir de vous informer que le bureau directeur de la Commission Mer de la FÉDÉRATION FRANCAISE DES PÊCHES SPORTIVES a émis un avis favorable pour un renouvellement d'agrément jusqu'au 31 Décembre 2022 et félicite votre club pour un parfait fonctionnement de votre ÉCOLE DE PÊCHE pendant l'année 2021.

Souhaitant plein succès à votre club **LES MARSOUINS DE CALAIS** et à votre ÉCOLE DE PÊCHE pour l'année 2022,

Veillez croire, Monsieur le Président et Cher Ami, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Lareuze
Secrétaire de la Commission Nationale Mer de la FFPS

